

Envoi : 12/12/2017

Réception par le Préfet : 12/12/2017

Publication : 15/12/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2017-11-4-2

Séance du vendredi 8 décembre
2017

ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES

CONTRAT PLURIANNUEL d'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'AGENCE REGIONALE DE SANTE (ARS) ET LES ASSOCIATIONS D'AIDE A DOMICILE POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS DE RESTRUCTURATION

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mmes SCHMIDIGER, VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

Mme JENN, M. STRAUMANN.

EXCUSEE AVEC PROCURATION :

Mme MARTIN donne procuration à M. MULLER.

ABSENTS :

MM. ADRIAN, DELMOND, MUNCK, SCHELLENBERGER, TRIMAILLE.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU l'instruction n° DGCS/3A/CNSA/2017/103 du 21 mars 2017 relative aux modalités de répartition de la dotation prévue au X de l'article 34 de la loi de finances rectificative pour 2017 destinée à la restructuration des services d'aide et d'accompagnement à domicile,
- VU les crédits délégués à l'ARS Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine de 543 663 € par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA),
- VU la sous-enveloppe attribuée au département du Haut-Rhin de 164 707 €,

VU l'avis favorable de la 4^{ème} Commission du 6 octobre 2017,
VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens pour la mise en œuvre du fonds de restructuration des services d'aide à domicile pour l'association ASAD et la fédération ADMR, joints en annexe à la présente délibération.
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer ces contrats.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité